Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_36-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_36**

OBJET • Signature du marché pour le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 33
Pouvoirs • 13
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE), MARTIN Annick (pouvoir à C. ESVANT).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_36-DE

Olivier BELLEC expose que La consultation concerne un marché pour le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable. La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1°et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Les prestations seront réglées par des prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Le montant maximum de la partie à prix unitaires sur la durée globale du marché est de 2 500 000 € HT.

La durée du contrat est définie à partir de la notification jusqu'au 31 décembre 2039. La date prévisionnelle de début des prestations est le 1er janvier 2026. L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Date d'envoi en publicité : 14 octobre 2025.
Date et heure limites de remise des offres : le 14 novembre 2025 à 12 heures.

Nombre d'offres remises dans les délais : 3, avec dans le détail

- Groupement conjoint solidaire SAUR (Mandataire – 29120 Pont l'Abbé) – SOGETREL (cotraitant – 92130 Issy les Moulineaux) ;
- SUEZ DIGITAL SOLUTIONS (78230 Le Pecq) ;
- BIRDZ (94410 Saint-Maurice).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1er décembre 2025.
Sélection des candidatures : vérification de la situation juridique, des capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises.

Critères retenus pour le jugement des offres :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique (évaluée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous, détaillés à l'article 5.2 du Règlement de la Consultation, et suivant les stipulations du CCTP).	50%
1.1-Organisation, moyens techniques et humains.	*10%*
1.2-Indice de performance proposé par le candidat.	*10%*
1.3-Performance du dispositif de télérelève.	*10%*
1.4-Performance des portails de restitution.	*10%*
1.5-Méthodologie pour les interfaces, intégration des données et continuité de service.	*5%*
1.6-Performance du matériel.	*5%*
2-Prix des prestations (qui seront jugés sur la base des éléments suivants) :	45%
2.1-Prix des prestations au regard du montant total € TTC à la DPGF.	*40%*
2.2-Prix des prestations au regard du montant total € TTC au DQE (non contractuel).	*5%*
3-Valeur environnementale (jugée sur la base d'une note précisant les dispositions proposées et mises en place pour l'exécution des prestations, détaillés à l'article 5.3 du Règlement de la Consultation et suivant les stipulations du CCTP).	5%

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_36-DE

Le classement des offres après application des critères est le suivant :

Entreprises	Note Valeur Technique / 50	Note Prix / 45	Note Environn. / 5	Note globale / 100	Classement
Groupement SAUR SOGETREL	46	42,28	5	93,28	2
SUEZ DIGITAL SOLUTIONS	41	39,24	5	85,24	3
BIRDZ	50	44,98	5	99,98	1

Considérant ce classement, la Commission d'Appel d'Offres du 1er décembre 2025 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BIRDZ, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement annoncés, pour un montant forfaitaire issu de la Décomposition du Prix Global Forfaitaire de 6 234 638,34 € TTC et pour la partie à prix unitaires selon un montant issu de l'évaluation du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), non contractuel, de 2 391 788,90 € TTC. Pour rappel, le montant maximum de la partie à prix unitaires sur la durée globale du marché est de 2 500 000 € HT.

Considérant l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres du 1er décembre 2025 et l'avis favorable du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 42 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions (T. LE BON, J. DUPUY, M. LOUSSOUARN, J. RANNOU),

Le conseil communautaire :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché pour le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable, à l'entreprise BIRDZ ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA